

CONTRAT DE LOCATION D'EMPLACEMENT OU LOCATION DE MOBIL HOME

Entre le « DOMAINE DE KERSIAL », ou son représentant ou le contractant soussigné, il a été convenu d'une location d'emplacement ou location de mobil home fondée sur l'exactitude des déclarations ci-dessous. Le preneur déclare avoir eu connaissance et accepte les conditions générales de location. Le règlement intérieur et le tarif du camping.

Nom (en capitales).....Prénom.....
Profession.....Tél.....
Date et Lieu de naissance.....
Adresse.....
Ville.....Code Postal.....
Nous sommes.....adultes etenfants âgés de
Chiens (carnet de vaccination obligatoire).....

Réservation demandée : Cocher la case correspondante : 1 – 2 – 3

1°/ ♣ emplacement pour tente.
2°/ ♣ emplacement pour caravane.
Arrivée le/.....Départ le/.....
3°/ ♣ location de mobil home ♣ location de caravane ♣ 4places ♣ 6 places
Arrivée à partir de 14 h le :Départ pour 10 h le :

Je vous transmets le contrat de location d'emplacement rempli et signé auquel je joins un chèque de 25% à titre d'arrhes à valoir sur mon séjour soit ; € + la somme de 20€ (frais de réservation non déduits du séjour)

Solde dû, à régler dès mon arrivée :€

Signature du gestionnaire.

Fait à le
(Faire précéder la signature de la mention lu et approuvé)

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D'EMPLACEMENT OU LOCATION DE MOBIL HOME

Le camping accepte les locations d'emplacements afin de garantir à sa clientèle un emplacement pour le jour de son arrivée.

Frais de réservation : 20 €

- 1°/ Toute location sera accompagnée d'un chèque de 25% à titre d'arrhes déductible du montant du séjour ainsi que des frais de réservation. Le solde de la redevance prévue sera payable à votre arrivée.
- 2°/ La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder l'emplacement à un tiers sans en prévenir la réception.
- 3°/ Elle se fait par la signature d'un contrat dont chaque partie reçoit un exemplaire. Celle du gestionnaire vaut acceptation. La direction du camping est seule juge de l'acceptation ou du refus d'une demande de location sans avoir à en donner l'explication.
- 4°/ Tout supplément devra être signalé à l'accueil. Le non respect entraînera les sanctions d'usage.
Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelles 24 heures après la date d'arrivée prévue.
- 5°/ En cas de désistement 60 jours avant la date d'arrivée prévue, l'acompte sera remboursé, passé ce délai, les sommes versées resteront acquises au camping.
- 6°/ Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé. Sauf cas de force majeure prouvée.
- 7°/ Le matériel loué devra être restitué à la fin de la location, propre et sans dégradations. **Une caution de 300 €** vous sera demandée à votre arrivée et **réexpédiée 8 jours après la fin du séjour**, sauf obligation de nettoyer ou réparer le matériel.
- 8°/ Les litiges qui ne seraient pas réglés à l'amiable seront soumis à qui de droit.
- 9°/ Nous renvoyer les deux exemplaires du contrat remplis et signés. L'un d'eux vous sera réexpédié.

Chers clients, ces précisions étaient nécessaires afin d'éviter toute équivoque, pour que vos prochaines vacances deviennent un souvenir inoubliable.